

A tous les syndicats CGT de la branche du Caoutchouc

Paritaire Salaire de Branche 2016 Une mascarade ! Seule l'action des salariés peut changer la donne.

Dans la continuité, la chambre patronale conforte le mépris qu'elle a des salariés de la branche, en imposant, comme toujours, sa position dictatoriale.

Serait-il possible, un jour, d'avoir une véritable négociation dans la branche du Caoutchouc, prenant en compte les positions des uns et des autres sans se voir imposer l'accord du SNCP ?

Que ce soit pour les salaires, la formation professionnelle, la reconnaissance de la pénibilité au travail, c'est toujours la même procédure. La chambre patronale arrive avec son accord ficelé dès la première réunion, qui se trouve être le même à la fin des négociations. **Comme vous l'aurez compris, c'est tout sauf une négociation.**

Comment accepter les propos des patrons estimant être plus que généreux avec un salaire minimum au 130 à 1 481 €, soit 1 % au-dessus du SMIC, et ayant l'arrogance de passer la valeur du point de 6,19 € à 6,20 €, la main sur le cœur et la larme à l'œil.

Pour ces patrons nantis riches à millions, il n'est pas possible de faire mieux et même ils nous

assèment des arguments attestant que les salariés ne sont pas à plaindre !

La CGT n'a pas pu rester silencieuse et a rappeler que les richesses ne sont créées que par les salariés mais sont, depuis plusieurs années, pillées pour engraisser les actionnaires.

Toutes les richesses sont détournées au profit de stratégies financières, dont les seules victimes sont les salariés.

Dans la branche du caoutchouc, tous les indices sont au vert : des résultats opérationnels à deux chiffres, des dividendes en hausse, des matières premières en chute libre, comme le caoutchouc naturel qui, en 2011, était à 1 520 €/T pour s'écraser en 2015 à 376 €/T.

Sans oublier le prix du pétrole qui fait partie intégrante de la conception des produits que nous utilisons.

Vous ramassez, à pleines pelles et de tous les côtés l'argent qui doit revenir aux salariés. Alors messieurs, mesdames de la chambre patronale, ayez un peu de respect pour les esclaves que vous utilisez !

Proposition SNCP et valeur du dernier accord de Branche 2012.

Smic 1467 €	130	140	150	160	170	180	190	215	225	240	255	VP
SNCP 2016	1481	1489	1497	1505	1513	1521	1529	1549	1557	1569	1581	6.20
Accord 2012	1400	1412	1424	1436	1448	1461	1473	1504	1516	1534	1552	6.09

Il est hors de question de valider la fin des négociations, aujourd'hui, car pour la CGT, celles-ci n'ont pas encore commencé. Nous avons plusieurs propositions à faire, ce qui est normal quand on négocie, et que vous, chambre patronale, validiez ou pas, ces dernières seront toutes présentées.

Pour la CGT, nous sommes sur une ligne droite, avec un rapport de 1 à 5 et un minimum de 1 900 € au coefficient 130, ce qui construit notre grille Fédérale.

Smic 1467 €	130	140	150	160	170	180	190	215	225	240	255	VP
1 ^{ère} proposition CGT	1900	2001	2103	2204	2305	2407	2508	2761	2863	3015	3167	10,13

Le SNCP, dictateur de sa proposition, ne veut rien entendre.

Dans un processus normal de négociation, nous proposons les valeurs suivantes : 1 800 €, 1 700 €, 1 481 € au coef. 130 avec notre méthode de calcul respectant notre rapport de 1 à 5.

Smic 1467 €	130	140	150	160	170	180	190	215	225	240	255	VP
2 ^{ème} Proposition CGT	1800	1896	1992	2088	2184	2280	2376	2616	2712	2856	3000	9,60
3 ^{ème} Proposition CGT	1700	1791	1881	1972	2063	2153	2244	2471	2561	2697	2833	9,06
4 ^{ème} Proposition CGT	1481	1560	1639	1718	1797	1876	1955	2152	2231	2350	2468	7,89

Notre 4^{ème} proposition, avec comme base la proposition du SNCP à 1 481 € au 130, affiche :

- ↳ 71 € d'augmentation au 140,
- ↳ 887 € d'augmentation au point de raccordement 255,
- ↳ 987 € entre le 130 et le 255,

La proposition du SNCP affiche, péniblement, 100 € d'écart entre les 11 coefficients.

Pour rappel, en 2000, année du passage aux 35 heures, le prix du point de la branche était de 5,42 € contre 6,20 € aujourd'hui, soit une différence de 14,2 %.

Dans le même temps, le SMIC base 35 h est passé de 970 € mensuel en 2000 à 1 465 € mensuel en 2016, soit une augmentation de 51 %.

Conséquence de ces choix :

- ↳ En 2000, l'écart entre le coefficient 130 et le 255 était de 323 €.
- ↳ Aujourd'hui, 16 ans plus tard, l'écart est passé à 100 €.

La chambre patronale, avec toutes ses certitudes malgré nos chiffres, refuse de l'admettre.

C'est un véritable tassement des salaires vers le bas pour toutes les catégories et la seule issue possible reste la mobilisation des salariés.

Salariés de la branche du Caoutchouc, si nous voulons imposer une véritable négociation salariales, ça ne se fera que par la mobilisation et l'action.

Merci de renvoyer la pétition



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Reprenons ce que les actionnaires nous volent

INACCEPTABLE, INADMISSIBLE

LA CGT EXIGE, pour l'ensemble des salariés, un accord salaires de branche donnant aux salariés un salaire répondant aux qualifications et exigences de nos métiers : un salaire à 1 900 € brut au coefficient 130 avec une valeur de point à 10,13 €.

NOM	PRENOM	ENTREPRISE	SIGNATURE

Pétition à retourner à la FNIC CGT,

Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil - Fax : 01.55.82.69.15 - Email : contact@fnic-cgt.fr